

## Note de service n°7 du 3 novembre 2015

Toutes les informations administratives, comme cette note, doivent être diffusées à tous les enseignants rattachés à l'école (directeur, adjoints, remplaçants, enseignants spécialisés).  
N'oubliez pas les collègues qui ne sont pas présents, même temporairement. Cette note de service sera émarginée puis archivée.

## AIDE AUX ELEVES RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS

L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de sa réussite. La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe, dans son travail de préparation, dans la mise en œuvre des APC. Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle, peut ne pas suffire pour certains élèves.

Dès l'école maternelle, certains élèves attirent l'attention des enseignants car leurs attitudes, leurs réponses aux consignes et leur adaptation à la vie collective révèlent des difficultés susceptibles de nuire à leur avenir scolaire. Les RASED renforcent les équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser les situations des élèves en grande difficulté et à construire des réponses adaptées. Ils contribuent à l'aide personnalisée et à la mise en œuvre des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE).

La page du ministère (<http://goo.gl/XIPEYr>) explicite les missions de chaque personnel des RASED.

Les différents dispositifs existants nécessitent que je vous donne des informations.

### 1. Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Vous m'avez envoyé les projets de mise en place des APC sur les périodes 1, 2 et 3. Je les ai validés après un travail d'analyse de l'équipe de circonscription. Je vous rappelle que vous m'enverrez les nouveaux projets pour les périodes 4 et 5 **avant le 1er février 2016**. Un nouveau formulaire prévenant les questions renvoyées aux écoles en septembre vous sera transmis fin novembre.

La lecture des documents envoyés en septembre m'amène à relever quelques recommandations :

- la durée d'une séance d'APC peut difficilement être inférieure à 20 minutes ;
- la durée d'une séance d'APC, en dehors de contextes locaux exceptionnels, ne peut durer plus d'une heure avec les élèves de l'école maternelle ;
- il y a lieu de s'interroger sur des modules d'aide aux élèves rencontrant des difficultés en classe de petite section. Il me semble plus opportun de consacrer les heures d'APC de l'enseignant à l'aide aux élèves de fin d'école maternelle voire pour ceux du cours préparatoire ;
- Sur les trois premières périodes, certaines équipes ont conçu des APC renvoyant au même type d'objectifs. Il y a lieu de réguler sur les deux dernières périodes de l'année pour investir les trois types d'APC (aide aux élèves en difficulté, aides méthodologiques, activités en lien avec le projet d'école).

### 2. Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés (RASED)

L'aide spécialisée vise à remédier aux difficultés qui résistent aux aides que le maître de la classe apporte. Elle permet de prévenir leur apparition chez des élèves ayant une fragilité particulière.

La circulaire RASED du 18 août 2014 a clairement redéfini les missions de chacun des enseignants spécialisés, tout en réaffirmant leur appartenance aux équipes pédagogiques. Les modalités de fonctionnement des réseaux, elles aussi, ont été précisées. La circonscription dispose d'un RASED composé de 3 psychologues scolaires, 6 enseignants spécialisés à dominante pédagogique « E », 2 enseignants spécialisés à dominante rééducative « G ».

Si, dans l'organisation définie, votre école ne dispose pas du personnel RASED qui pourrait apporter une réponse, je vous demande de m'adresser la demande que je traiterai avec l'ensemble des personnels du RASED de circonscription.

J'ai réuni les personnels de RASED début octobre pour analyser les demandes reçues et définir les priorités de leurs interventions en prenant en compte les informations sur le contexte de la classe, de l'école, le nombre de demandes dans la classe, l'école, l'enveloppe de frais de déplacement, les temps de déplacement, les engagements déjà pris.

Je rencontrerai à nouveau les personnels spécialisés à chaque fin de période pour faire le bilan de leurs projets de prise en charge, analyser les nouvelles demandes (qu'il vous appartient de leur faire remonter) et définir « l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées dans la circonscription ainsi que les priorités d'action du RASED dont le fonctionnement et les résultats sont régulièrement évalués ».

Ces priorités s'appuient sur le principe d'une **action concentrée**. En conséquence, les élèves pris en charge par les enseignants spécialisés le seront plutôt sur des périodes d'une durée maximale de deux périodes mais avec une fréquence importante (minimum de 2 séances par semaine jusqu'à une prise en charge quotidienne). Ce choix aura pour conséquence que certaines écoles ne recevront pas de réponse sur une période pour bénéficier de l'action d'un personnel RASED sur une période à venir.

### 3. Les élèves relevant ou pouvant relever du handicap :

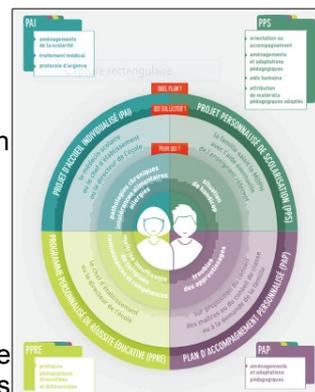


Je vous rappelle que vous trouverez sur le site de la DSDEN de l'Yonne (<http://goo.gl/KDW1bb>) l'ensemble des documents dont vous avez besoin aux différentes étapes de la scolarisation des élèves relevant du handicap. Vous aurez remarqué que, dorénavant, il est nécessaire d'utiliser le GEVASCO - première demande (<http://goo.gl/Jb1KKy>) lors de la conception du dossier de saisine de la MDPH.

### 4. Les plans particuliers : quel plan pour qui ?

Vous avez noté que, depuis cette rentrée scolaire, les élèves nécessitant un accueil particulier disposent de différents plans possibles :

- Le projet d'accueil individualisé (PAI)
- Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)
- Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP)
- Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)



Je vous adresse le lien (<http://goo.gl/SCaXXa>) vers le document du ministère qui présente succinctement ces quatre plans, leurs différences et les réponses possibles.

Un certain nombre de ces plans peut vous amener à solliciter ma présence pour une des réunions. Dans l'éventualité où vous souhaitez ma présence, **je vous demande de prendre contact avec madame DONATI pour connaître mes disponibilités auparavant.**

Je profite de cette note de service pour vous souhaiter une bonne seconde période.

l'Inspecteur de l'éducation nationale

Olivier GOUEL

enseignant	émargement

enseignant	émargement